



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
21 juillet 2021
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021
30 août-2 septembre 2021, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Botswana
(2022-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Botswana (2022-2026)	10



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Botswana a réalisé des progrès impressionnants en matière de croissance économique, conformément à son ambition de devenir un pays à revenu élevé, doté d'une économie fondée sur les exportations et la connaissance, comme le prévoient sa Vision 2036 et son 11^e Plan national de développement (PND-11). Les dépenses publiques représentent toutefois 35,7 % du produit intérieur brut (PIB) et les tentatives de diversification de l'économie ont donné des résultats modérés¹. Le secteur privé n'a pas encore pris la place qui lui revient en tant que moteur de la croissance². L'impact de la pandémie de COVID-19 a porté un grave coup à l'économie et induit une contraction de la production intérieure de 8,9 % en 2020³. Le secteur informel, essentiellement les entreprises détenues par des femmes, a été particulièrement touché, mais reste le « chaînon manquant » de l'espace politique⁴.

2. Le Botswana est encore aux prises avec des niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité. Les 1 % de revenus les plus élevés représentent 22,6 % du revenu national brut, ce qui fait du Botswana le septième pays le plus inégalitaire au monde, selon le Rapport sur le développement humain 2019⁵. Des variations géographiques importantes sont évidentes, les districts ruraux (Kweneng West, Ghanzi et Ngamiland West) étant laissés pour compte⁶. Les jeunes, qui représentent 70 % de la population, offrent une réelle opportunité⁷. Ils manquent toutefois de compétences et d'expérience et ont peu de possibilités d'emploi, ce qui contribue à un taux de chômage élevé (32,4 %)⁸ et à une perte supplémentaire de potentiel¹⁰.

3. Si le Botswana a acquis la réputation d'être un symbole de la bonne gouvernance, les classements mondiaux cachent des problèmes sous-jacents, comme en atteste une détérioration d'année en année depuis 2012¹¹. Les signaux d'alerte les plus notables concernent les indicateurs relatifs à la sécurité et à l'état de droit, à la participation et aux droits humains. Le Botswana a du retard en matière d'égalité des sexes et arrive 163^e sur 188 pays dans le classement de *l'Union interparlementaire*, comprenant seulement 10,8 % de femmes parlementaires^{12, 13}.

4. Le recul de la sécurité et de l'état de droit est devenu évident pendant la crise du COVID-19, lorsque la violence de genre est apparue comme une deuxième pandémie ravageant la nation, 272 femmes ayant cherché refuge dans des abris d'urgence pendant les trois mois de confinement en 2020¹⁴. Les personnes handicapées représentent 4,2 % de la population, et sont 50 % plus susceptibles de subir des violences (y compris des violences de genre)¹⁵. Les inégalités en matière de sécurité physique et juridique sont principalement dues aux différences d'exposition

¹ Disponible sur Statista (<https://www.statista.com/statistics>).

² Centre du commerce international (ITC), 2019.

³ Ministère des Finances et du développement économique, 2020.

⁴ Disponible sur le site du PNUD (bw.undp.org).

⁵ Disponible à l'Université des Nations Unies UNU-WIDER (www.wider.unu.edu).

⁶ Rapport sur le développement humain 2019 (<http://hdr.undp.org>).

⁷ *Oxford Poverty and Human Development Initiative*, 2020.

⁸ Ibid.

⁹ Statistiques Botswana, 2020.

¹⁰ Nthomang, K., et Diraditsile, K., 2016.

¹¹ Disponible à la Fondation Mo Ibrahim (<https://mo.ibrahim.foundation>).

¹² Institut du Botswana pour l'analyse des politiques de développement (disponible à l'adresse <https://media.africaportal.org>).

¹³ Union interparlementaire (disponible sur <https://data.ipu.org/fr>).

¹⁴ Ministre de la défense, de la justice et de la sécurité, 2021.

¹⁵ ALIGHT, 2018.

à la violence, à une protection insuffisante, aux inégalités d'accès à la justice et au manque de reconnaissance et de sensibilisation aux droits humains.

5. Si les individus sont libres de former des organisations de la société civile, le Botswana ne dispose pas d'un espace civique dynamique. L'accès aux données et aux informations demeure un défi important, au vu de l'utilisation limitée des plateformes de données ouvertes ou des outils numériques. On ne dispose de données de référence que pour 88 des 209 indicateurs nationaux relatifs aux objectifs de développement durable du pays, ce qui fait qu'il est impossible de suivre les progrès accomplis ou d'assurer le respect de l'obligation de rendre des comptes.

6. Les changements climatiques, la sécheresse, la dégradation des terres et la perte d'habitat représentent un risque important pour la résilience du pays et accentuent les inégalités, les populations rurales et les femmes étant les plus durement touchées. Fortement dépendant des combustibles et de l'énergie à base de charbon, le pays explore les options pour une énergie compétitive et durable. L'utilisation de la technologie solaire pourrait satisfaire la demande actuelle du Botswana en électricité en utilisant moins de 1 % de sa superficie¹⁶.

7. La Vision 2036 « Atteindre la prospérité pour tous », le PND-11 et à présent, le plan de relèvement et de transformation économiques en réponse à la COVID-19 ainsi que la stratégie de transformation numérique, soutenus par le PNUD, positionnent de manière unique le bureau de pays en tant que partenaire clé pour le soutien du programme de transformation.

8. L'engagement stratégique du PNUD fait partie intégrante du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de 2022 à 2026, élaboré en totale adéquation avec les priorités nationales de développement et de transformation. Le PNUD a appuyé l'élaboration du Plan-cadre de coopération au moyen de l'analyse commune de pays, de son rôle de leader et de sa prospective stratégique dans la cocréation de résultats en collaboration avec un large éventail de parties prenantes. Il joue un rôle de premier plan dans la transformation du système national de protection sociale en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale. La lutte contre la violence de genre ainsi que la mobilisation des jeunes et des femmes pour la prise de décision sont des priorités transversales. Le PNUD continuera à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine et renforcera sa collaboration avec l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en particulier. Il se charge aussi de la mobilisation pour le relèvement et la transformation des secteurs informel et privé. En mettant l'accent sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, les moyens de subsistance durables et la gestion des terres, la FAO demeurera un partenaire essentiel. Par conséquent, étant donné sa position stratégique et son potentiel vis-à-vis du Botswana, le PNUD continuera de jouer son rôle d'intégrateur et d'organisateur pour faciliter la programmation conjointe et la collaboration au sein du système des Nations Unies et des partenaires de développement.

9. Le principe directeur et l'intention de la théorie du changement du programme de pays est de réaliser un *changement transformationnel* pour un Botswana vert, juste et prospère. L'impact de la COVID-19 a montré que les défis du XXI^e siècle sont de plus en plus complexes, interconnectés et imprévisibles. Le monde s'engage dans l'information, les institutions et la société par des moyens nouveaux et de plus en plus numériques, et les institutions doivent s'adapter de plus en plus rapidement. Le

¹⁶ Troisième communication nationale du Botswana sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, octobre 2019.

descriptif recense les domaines clés de transformation suivants : changements climatiques et gestion durable des ressources ; inégalités, corruption et responsabilité; chômage, diversification économique et innovation numérique. Ces domaines sont abordés au moyen de leviers de changement, tels que les femmes et les jeunes en tant que détenteurs de droits ; les communautés, le secteur privé et le secteur informel en tant qu'agents de transformation ; et les institutions en tant que détenteurs d'obligations, chacun tirant parti de la capacité du PNUD à fournir des résultats moyennant des partenariats innovants et ingénieux pour un Botswana vert, juste et prospère. Les causes et les effets de la théorie du changement sont compris à partir d'une perspective de systèmes complexes et sont les résultats d'une prise de conscience interne, d'une analyse des causes profondes et d'une série de consultations externes de prospective stratégique.

10. La théorie du changement repose sur le principe de « l'équilibre ponctué » au sein duquel un certain nombre de capacités sont requises : développer de nouvelles approches systémiques anticipatives, devenir les concepteurs et les ordonnateurs de la transformation du système, ce qui implique d'élargir les sphères de collaboration et de partenariat, et de dépasser les approches de résolution de problèmes linéaires et cloisonnées¹⁷.

11. Le PNUD possède de solides avantages comparatifs et collaboratifs pour compléter les efforts du système des Nations Unies pour le développement. *Premièrement*, sa proposition de valeur s'inscrit dans son mandat en tant que principal organisme de développement au niveau mondial à travers ses solutions innovantes types de développement et son offre repositionnée pour l'Afrique. *Deuxièmement*, le PNUD s'appuie sur les réalisations obtenues dans le cadre du programme de pays précédent, notamment une direction solide en matière de diversification économique et de croissance profitant à tous, d'environnement et de lutte contre les changements climatiques, et de protection des droits de l'homme, d'état de droit et d'émancipation des femmes et des jeunes. Dans le cadre de la lutte menée contre la COVID-19, les possibilités d'étendre le soutien au secteur privé et à l'entrepreneuriat, à la transformation institutionnelle et aux solutions numériques ont été mises en avant. *Troisièmement*, il s'appuie sur son réseau mondial pour les politiques d'entreprise pour fournir une expertise technique et d'innovation. *Quatrièmement*, il continuera d'être la plateforme de soutien, l'organisateur et l'agent d'intégration des partenaires du système des Nations Unies, du Gouvernement, du secteur privé, du monde universitaire et de la société civile pour mettre en place le programme de transformation nationale.

12. Le PNUD continuera de renforcer son appui à la stratégie numérique nationale, à la stratégie de transformation et à la politique de décentralisation du Ministère des collectivités locales et du développement rural, à la stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire, au programme de développement des fournisseurs, à la stratégie révisée de diversification économique, à la politique de lutte contre les changements climatiques, à la stratégie nationale des droits de l'homme, à la révision de la politique nationale de la jeunesse, aux plans de relance du secteur privé et du secteur informel suite à la COVID-19, à la réforme du système de protection sociale et à l'émancipation des jeunes et des citoyens.

13. S'appuyant sur les recommandations issues de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation indépendante du programme de pays, le programme mettra davantage l'accent sur l'engagement en aval pour améliorer les résultats en matière de développement, renforcer sa réactivité en ce qui concerne les questions de genre et de droits de l'homme, et élargir les partenariats et l'innovation pour obtenir des

¹⁷ L'équilibre ponctué dans la théorie sociale.

résultats à grande échelle. Le bureau de pays mettra en place des forums réguliers pour les parties prenantes et les personnes influentes afin de solliciter un retour d'information sur la mise en œuvre, l'approche et les priorités du programme de pays afin de faciliter une prise de décision anticipée et intelligente, en veillant à ce que ses investissements soient consacrés aux principaux défis en matière de développement et produisent les résultats escomptés.

II. Priorités du programme et partenariats

14. S'appuyant sur son plan stratégique 2018-2021 et sur la stratégie de partenariat du Bureau régional pour l'Afrique, le PNUD établira un réseau de personnes influentes dans le domaine du développement afin d'orienter la programmation, d'appliquer des approches axées sur les droits de la personne, de faire progresser la numérisation et l'innovation, d'intégrer les questions liées au VIH/sida et d'améliorer la gestion des risques de catastrophe. Il s'appuiera sur trois catalyseurs clés : a) le Réseau mondial pour les politiques du PNUD et le Groupe des enquêtes sur les infractions à la sécurité (SIU) pour renforcer les capacités en matière de solutions innovantes ; b) l'équipe numérique du PNUD pour soutenir le passage au numérique et la stratégie numérique ; c) la mise en place de plateformes de collaboration entre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile pour déployer des approches de portefeuille, notamment en s'appuyant sur le Fonds commun pour les objectifs de développement durable et le programme pour soutenir le système national de suivi et d'évaluation. De cette manière, il devient possible de mettre en place des partenariats innovants et ingénieux et d'en tirer parti, et de mettre en œuvre la vision globale du Botswana en tant que pays vert, juste et prospère.

Un Botswana vert

15. Le succès de la Vision 2036 et du Programme 2030 dépend en grande partie des ressources naturelles, et donc d'une gouvernance et d'une gestion environnementales robustes et permettant une participation égale des femmes et des hommes, des jeunes et des personnes âgées. Le Botswana est pourvu de vastes zones humides, de zones sauvages intactes et d'une faune abondante, toutes menacées si des efforts délibérés ne sont pas mis en place pour les protéger et les exploiter de manière durable.

16. Pour parvenir à la réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le PNUD renforcera les partenariats de collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies, telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi qu'avec la société civile, afin d'investir dans la gestion durable et l'utilisation efficace des écosystèmes et de la biodiversité, avec des plans de gestion intégrée pour les zones protégées et les bassins fluviaux transfrontaliers, qui peuvent mobiliser des financements innovants et réduire les conflits entre l'homme et la faune. L'amélioration de la gestion du capital naturel et des terres communales augmentera par conséquent leur valeur et aura un impact positif sur la qualité de vie et la résilience des communautés touchées.

17. Le PNUD appuiera les capacités des communautés locales à intégrer les principes et les pratiques de la permaculture et de l'agroécologie ainsi que d'autres innovations fondées sur la recherche afin d'accroître la résilience et d'inverser les tendances en matière de mauvaise utilisation des ressources naturelles, en restaurant les biens et services écosystémiques. Le PNUD s'associera également aux communautés locales, aux institutions de recherche, au Gouvernement et à la société civile pour développer des systèmes d'alerte avancée, en s'appuyant sur des solutions

numériques et en permettant un accès libre et en temps réel aux informations visant à améliorer la planification de la gestion des risques et l'adaptation.

18. Le PNUD s'appuiera sur ses projets actuels au travers de plusieurs stratégies innovantes visant à restaurer et à gérer durablement les paysages agricoles et les pâturages afin d'étendre et d'augmenter la diversité et le volume de la production alimentaire. Ses portefeuilles à l'appui, il déterminera les possibilités de financement de l'action climatique et investira dans une économie verte, en tirant parti des entreprises et des chaînes de valorisation susceptibles de générer des emplois pour les femmes et les jeunes et des nouvelles technologies et des possibilités d'énergie renouvelable, de réduction des déchets, des émissions de gaz à effet de serre et des rejets d'eaux usées et d'effluents. Le fait de travailler sur l'ensemble des projets du bureau national permettra non seulement de soutenir une économie plus verte et la création d'emplois, mais aussi d'améliorer considérablement la qualité de la vie et la prospérité générale du pays et de ses habitants.

Un Botswana juste

19. Compte tenu de la complexité qu'engendre la société interconnectée qui a vu le jour, les mécanismes formels, procéduraux et linéaires du pays et les institutions de gouvernance ne fonctionnent pas suffisamment bien pour soutenir la responsabilité, l'inclusion et la réceptivité. Pour atteindre les réalisations 1 et 5 énoncées dans le Plan-cadre de coopération, le PNUD s'emploiera à faire face à la complexité des systèmes de gouvernance et soutiendra les acteurs et les leviers au sein de ces systèmes qui pourront en fin de compte concrétiser la vision future du Botswana, dans laquelle la tolérance, l'inclusion, l'égalité et la responsabilité occupent une place centrale.

20. L'accès à l'information et une société civile et des médias forts et indépendants permettent à un public éduqué et informé de devenir titulaire de droits. Un public instruit et informé peut participer à la vie civique et politique et demander des comptes à ceux pour qui il a voté. Par conséquent, le PNUD élargira ses initiatives actuelles et se concentrera sur la sensibilisation et le renforcement des capacités pour accroître la participation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des membres des communautés rurales à la prise de décision à tous les niveaux et assurer une direction transparente et responsable. Le PNUD investira en priorité dans des plateformes numériques permettant aux femmes et aux jeunes d'imaginer, de concevoir et de mettre en pratique des solutions locales et de permettre l'accès au financement pour le développement et l'engagement politique et civique¹⁸.

21. Une attention particulière sera accordée au renforcement des institutions pour en faire de plus efficaces et compétents détenteurs d'obligations. Il est nécessaire d'atteindre un équilibre des pouvoirs au sein du Gouvernement pour réduire la corruption et accroître la confiance dans les institutions publiques. Le PNUD aidera l'État à renforcer les moyens d'action, la responsabilité et la direction dynamique de toutes les institutions garantes de l'intégrité publique, y compris l'institution nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme, et soutiendra les processus de décentralisation et de réforme publique.

22. Le PNUD s'efforcera également de renforcer l'égalité d'accès à la justice pour tous, en s'appuyant sur les acquis de l'action menée contre la COVID-19. Ce travail consistera notamment à renforcer les capacités institutionnelles des tribunaux et du secteur de la justice ainsi que la capacité en ressources humaines des spécialistes des questions judiciaires. Il sera essentiel de tirer parti des solutions numériques pour améliorer la gestion des affaires et permettre la tenue d'audiences virtuelles. Les

¹⁸ En particulier, l'expansion de #YouthConnekt.

droits et les protections juridiques, en particulier ceux des membres les plus vulnérables de la société et des victimes de violences sexistes, seront renforcés par des réformes juridiques, des actions de sensibilisation et d'accès à l'information et une mise en vigueur renforcée.

23. Des partenariats variés, au-delà des institutions gouvernementales, avec la société civile, les médias, les institutions de recherche et de développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le FNUAP, l'UNICEF, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) seront essentiels au succès d'une approche par portefeuille fondée sur les droits pour renforcer les relations entre les États et la société en vue d'atteindre les réalisations 1 et 5 énoncées dans le Plan-cadre de coopération et l'objectif de la Vision 2036, à savoir la prospérité de tous au sein d'une société tolérante et inclusive dirigée par une gouvernance progressiste.

Un Botswana prospère

24. Ses portefeuilles à l'appui, le PNUD accompagnera le plan national de reprise et de transformation économiques en mettant l'accent sur la promotion d'un secteur privé renforcé et dynamique composé de microentreprises et petites et moyennes entreprises. Pour atteindre la réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies, la prise de position et la participation active des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés seront essentielles pour créer des microentreprises et petites et moyennes entreprises socialement inclusives, dotées de moyens numériques et écologiquement durables. Devenus moteurs de l'économie, les entreprises du secteur privé, principalement dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et les secteurs verts, augmenteront les biens et services produits au niveau national et diversifieront les produits et services d'exportation grâce à l'élargissement des marchés. Tirant parti des accords commerciaux internationaux et des possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire, le PNUD continuera à soutenir les institutions pour améliorer l'environnement favorable aux affaires, aux investissements et au commerce. Les actions en faveur de la jeunesse et de l'égalité des genres, axées sur les compétences acquises par la formation technique et professionnelle, les solutions numériques et la production de savoirs, soutiendront davantage le secteur privé, transformant le Botswana en une économie du savoir diversifiée et axée sur les exportations.

25. En s'appuyant sur sa réponse face à la COVID-19, le PNUD élargira ses partenariats avec les acteurs du secteur privé et informel, les banques nationales et internationales et les institutions étatiques et régionales concernées pour concrétiser la vision collective. En outre, le PNUD approfondira les partenariats avec l'OIT, le Centre du commerce international (ITC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Forum économique mondial et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de mettre en place des cadres solides pour l'ensemble de l'écosystème. En outre, les principes de la croissance verte, de l'emploi, du travail décent, de l'égalité des genres et de l'autonomisation, de l'économie numérique et de l'accès au financement guideront la conception des interventions stratégiques du PNUD pour faire face aux risques actuels d'inégalité croissante, de marginalisation économique et de dégradation de l'environnement qui mettent à mal la résilience du pays face aux chocs futurs.

III. Administration du programme et gestion des risques

26. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

27. Le programme sera exécuté sur le plan national et mis en œuvre selon des modalités convenues d'un commun accord, de la manière la plus efficace et la plus rentable. L'appropriation nationale de haut niveau et la participation aux mécanismes de gouvernance et de coordination seront assurées dès la date d'entrée en vigueur du programme. Dans les cas où l'exécution nationale n'est pas possible, la procédure peut être remplacée par l'exécution directe afin de permettre une obtention efficace des résultats et en réponse à un cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

28. Le programme national sera coordonné et guidé par le comité directeur du Plan-cadre de coopération. En outre, des comités de pilotage des programmes seront établis au sein du PNUD avec la participation des principaux partenaires du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé et d'autres partenaires concernés.

29. La théorie de « l'équilibre ponctué » du changement postule que les changements lents ou continus (tels que les effets des changements climatiques) alternent par cycles avec des changements rapides, discontinus ou perturbateurs (tels qu'une pandémie et ses retombées). Afin de repérer de tels risques et chocs et d'être plus à même d'y répondre, le PNUD s'emploiera à renforcer les capacités de réflexion systémique et d'approche par portefeuille, de gestion de l'abstraction et de l'ambiguïté, d'analyse de données qualitatives et quantitatives en temps réel, d'analyse prospective et de détection de modèles afin d'anticiper les chocs et de répondre aux tendances.

30. Les risques et mesures d'atténuation des effets suivants sont mis en évidence.

31. *La corruption.* Le PNUD soutiendra la numérisation des systèmes et des procédés pour améliorer l'efficacité, la transparence et le principe de responsabilité. En outre, le PNUD soutiendra l'accès public aux données et à l'éducation publique en partant du principe que des citoyens responsabilisés peuvent prendre des décisions éclairées.

32. *Inégalités.* Le PNUD doit tenir compte de l'inégalité dans son analyse, sa conception et ses interventions afin de réduire le risque que les investissements dans le changement transformationnel accentuent par inadvertance ces inégalités. Le PNUD fera appel à des experts régionaux et à son Réseau mondial pour les politiques en faveur d'une orientation stratégique et technique. L'application cohérente du marqueur de genre du PNUD et des normes sociales et environnementales et du mécanisme d'application du principe de responsabilité sera importante.

33. *L'évolution des mentalités et la sensibilité au changement culturel.* Le changement transformateur décrit dans le présent document est audacieux. Le PNUD doit se montrer sensible et conscient de cela dans la conception et le déploiement de son portefeuille, en veillant à la participation de tous par la cocréation, en fournissant

une plateforme pour le dialogue et le leadership local et en recensant et en activant les signaux ainsi que les leviers du changement.

34. *La complexité de la transformation du système.* Pour rester pertinent, le PNUD doit renforcer ses capacités en matière de transformation de système, de perturbations et de renouvellements institutionnels, en investissant dans des partenariats et des plateformes susceptibles de fournir des données et des informations permettant aux acteurs d'explorer la nature des défis futurs et de proposer des solutions collectives.

35. *La pandémie de COVID-19.* Le PNUD a adopté une méthode flexible et intuitive, en tirant parti des solutions numériques, des méthodes de travail et des systèmes pour obtenir des résultats. La prise de décision anticipée, les révisions régulières et les partenariats élargis, accompagnés du développement des capacités, renforceront la résilience au sein du programme et minimiseront les chocs négatifs.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

36. Les résultats et le rapport coût-avantage sont des aspects essentiels de l'appui apporté par le PNUD au Gouvernement et aux autres partenaires nationaux. Le PNUD accordera une attention particulière au suivi et à l'évaluation de ce programme, conformément au Plan-cadre de coopération, à la Vision 2036, au PND-11 et aux objectifs de développement durable. Des consultations et des dialogues de haut niveau seront organisés deux fois par an dans le cadre du processus du Plan-cadre de coopération pour examiner l'efficacité et l'efficience du programme. Les cadres de résultats du Plan-cadre de coopération et du PNUD serviront d'instruments de mesure clés pour faciliter le suivi, l'évaluation et la communication continus des résultats.

37. Le bureau de pays poursuivra un programme de recherche pour s'assurer que les informations collectées sur le terrain sont regroupées en données et en ressources de connaissances accessibles, désagrégées et exploitables. Il s'agit notamment de mener des études initiales pour combler les lacunes en matière de données et de soutenir les portails de données ouverts et les outils de collecte de données en temps réel pour renforcer la responsabilité et la transparence dans le domaine public. Conjointement avec d'autres organisations des Nations Unies, le PNUD aidera Statistics Botswana à mettre en place un système national numérique de suivi et d'évaluation et au moins trois ministères dotés de systèmes ministériels de suivi et d'évaluation pour remédier aux faiblesses recensées dans la mise en œuvre des politiques et des plans nationaux.

38. Les indicateurs de succès ont été dérivés des cadres nationaux de mesure des résultats et du cadre d'indicateurs propres aux objectifs de développement durable afin de promouvoir la prise en main du programme par le pays, la cohérence et les synergies nationales dans la communication des résultats. Le PNUD utilisera son marqueur de genre pour suivre les contributions du programme à des réalisations spécifiques sur les questions de genre et sur l'émancipation des femmes.

39. Au moins 5 % des ressources du budget-programme seront affectés au plan d'évaluation. Au niveau des résultats, le suivi et l'évaluation et les examens conjoints seront entrepris avec d'autres organisations des Nations Unies et le Gouvernement au moyen de plateformes de responsabilisation et de coordination convenues. Des examens plus fréquents seront effectués au niveau du programme. Dans le cadre du plan d'évaluation, le PNUD réalisera une évaluation à mi-parcours et un examen final en suivant les dernières directives d'évaluation.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Botswana (2022-2026)

Priorité ou objectif du pays : Vision 2036 Pilier 2 – Développement humain et social et gouvernance, paix et sécurité.

Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici 2026, l'inégalité de genre est réduite et les femmes et les filles sont habilitées à accéder à leurs droits fondamentaux et à participer et bénéficier d'un développement inclusif.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 2 : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
Personnes				
<p>Indicateur 1.1. Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Non</p> <p><i>Niveau cible</i> : Oui</p>	<p>Source des données : Bureau du médiateur, tribunal chargé des questions foncières, rapports sur les questions de genre.</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Cour de justice, PNUD</p>	<p>Produit 1.2. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions (Objectif 16.7)</p> <p><i>Indicateur 1.2.1.</i> (IRRF 2.2) : Proportion de sièges occupés par des femmes et des jeunes dans a) le parlement national ; b) gouvernement local</p> <p>a)</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2021) : 11 % (femmes), 1,6 % (jeunes)</p> <p><i>Niveau cible</i> (2026) : a) 30 % (femmes), 10 % (jeunes)</p> <p><i>Source des données</i> : Parlement, Commission électorale indépendante (IEC)</p> <p><i>Fréquence de la collecte</i> : tous les 5 ans</p>	<p>Entités publiques nationales : Ministère des affaires présidentielles, de la gouvernance et de l'administration publique (MOPAGPA), Ministère des collectivités locales et du développement rural (MLGRD), Ministère de la jeunesse (MYSC), Ministère de l'immigration nationale et des questions de genre (MNIGA), Commission électorale indépendante (IEC), #SmartBots</p>	<p>Ressources ordinaires : 73 000</p> <p>Autres ressources : 1 927 000</p>
<p>Indicateur 1.2. Proportion de femmes occupant des postes de direction (secteur public).</p> <p><i>Base de référence</i> (2016) : 34 %.</p> <p><i>Niveau cible</i> : 50 %</p>	<p>Source des données : Enquête sur la population active</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Rapports de la Direction de la gestion des services publics, Stats Botswana.</p>	<p>b)</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2021) : 19 % (femmes), 9,5 % (jeunes)</p> <p><i>Niveau cible</i> (2026) : b) 30 % (femmes), 20 % (jeunes)</p> <p><i>Source des données</i> : MLGRD, IEC</p> <p><i>Fréquence de la collecte</i> : tous les 5 ans</p>	<p>Organisations de la société civile : BOCONGO, BOCOBONET</p>	
		<p><i>Indicateur 1.2.2</i> : Nombre de femmes, de jeunes et de personnes handicapées, titulaires ou aspirants à des fonctions publiques, ayant les connaissances et les compétences requises pour participer efficacement à la</p>	<p>Secteur privé : Business Botswana</p>	
			<p>Nations Unies et autres : Bureau du</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		prise de décision politique au niveau du parlement national et des collectivités locales. <i>Niveau de référence (2021) : 0</i> <i>Niveau cible (2026) : 12 500 (femmes), 12 500 (jeunes) 750 (personnes handicapées)</i> <i>Source des données : PNUD, MNIGA, MYSC, IEC</i> <i>Fréquence de la collecte : annuelle</i>	Coordonnateur résident, HCDH, UNICEF, ONU-Femmes.	
		<i>Indicateur 1.2.3.</i> Nombre d'entités du secteur public ou de ministères ayant mis en place des systèmes de budgétisation tenant compte des questions de genre <i>Niveau de référence (2021) : 0</i> <i>Niveau cible (2026) : 10</i> <i>Source des données : ministères d'exécution</i> <i>Fréquence de la collecte : annuelle</i>		

Priorité ou objectif du pays : Vision 2036 Pilier 3 – Environnement durable.

Réalisation 3 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici 2026, le Botswana utilise durablement et gère activement ses diverses ressources naturelles, améliore la sécurité alimentaire et remédie efficacement à la vulnérabilité face aux changements climatiques.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 2 : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

Planète

Indicateur 3.1. Pourcentage de la contribution des énergies renouvelables à la consommation totale d'énergie <i>Base de référence (2016) : 0,7 %.</i> <i>Niveau cible : 12 %</i>	Source des données : Rapports d'activité du Département de l'énergie, rapports de Statistics Botswana. Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : Département de l'énergie	Produit 2.1. Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre des stratégies appropriées d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets. <i>Indicateur 2.1.1.</i> Adoption de stratégies nationales de réduction et d'atténuation des risques de catastrophes conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). <i>Niveau de référence :</i> Oui (pas complètement) <i>Niveau cible :</i> Oui (entièrement) <i>Source des données :</i> Rapports de coordination et de préparation aux catastrophes au niveau national et des districts <i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle	Entités publiques nationales : Ministère des ressources minérales, des technologies vertes et de la sécurité énergétique (MMGE), Ministère de l'environnement, de la préservation des ressources naturelles et du tourisme (MENT), Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (MOAFS), #SmartBots	Ressources ordinaires : 581 000 Autres ressources : 15 419 000
Indicateur 2.1.1. Niveau des émissions de gaz à effet de serre <i>Base de référence (2010) : 81 307 Gg d'éq. CO2</i> <i>Niveau cible : 7 346 Gg d'éq. CO2</i>	Source des données : Rapports MENT Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : Département de météorologie			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
		<p><i>Indicateur 2.1.2 (IRRF 1.7.b) : Pourcentage de la population qui dépend principalement de carburants et de technologie propres.</i></p> <p><i>Niveau de référence (2021) : <10 %</i></p> <p><i>Niveau cible (2026) : hors réseau >50 %, sur réseau >30 %.</i></p> <p><i>Source des données : MMGE</i></p> <p><i>Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>	<p>Organisations de la société civile : organisations nationales</p> <p>Nations Unies et autres : FAO, Banque mondiale, Union européenne, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)</p>	
		<p><i>Indicateur 2.1.3 : Mesure dans laquelle le critère de l'adaptation fondée sur les écosystèmes est inclus dans la législation en matière de planification et dans les directives relatives à l'aménagement du territoire.</i></p> <p><i>Niveau de référence (2021) : 1¹⁹</i></p> <p><i>Niveau cible (2026) : 3</i></p> <p><i>Source des données : MENT</i></p> <p><i>Fréquence de la collecte : Annuelle</i></p>		
		<p><i>Indicateur 2.1.4 (IRRF 2.7) : Existence de données qui intègrent la contribution des solutions d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et qui contribuent à l'établissement de rapports nationaux.</i></p> <p><i>Niveau de référence (2021) : Non</i></p> <p><i>Niveau cible (2026) : Oui</i></p> <p><i>Source des données : Rapports de communication nationale, Rapport NDC</i></p> <p><i>Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>	<p>Entités publiques nationales : MENT, MOAFS, BITRI</p>	
		<p>Produit 2.2. Renforcement des capacités des départements et des communautés à développer et à mettre en œuvre des stratégies innovantes et durables de gestion des parcours naturels et de l'agriculture.</p>	<p>Organisations de la société civile : organisations nationales</p>	

¹⁹ 1 = Bas, 3 = Haut.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
		<p><i>Indicateur 2.2.1.</i> Pourcentage d'associations de gestion du bétail qui mettent en œuvre les stratégies d'aménagement des parcours au niveau du district.</p> <p><i>Niveau de référence (2021) :</i> 3</p> <p><i>Niveau cible (2026) :</i> 5</p> <p><i>Source des données :</i> PNUD, MOAFS</p> <p><i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p>	Nations Unies et autres : FAO	
		<p><i>Indicateur 2.2.2.</i> Augmentation du pourcentage d'agriculteurs mettant en œuvre des principes et techniques agricoles intelligents du point de vue climatique dans la production de cultures non irriguées (ventilés par sexe).</p> <p><i>Niveau de référence (2021) :</i> < 20 % (hommes : 10 %, femmes : 5 %)</p> <p><i>Niveau cible (2026) :</i> 50 % (hommes : 20 %, femmes : 30 %)</p> <p><i>Source des données :</i> MOAFS, BITRI</p> <p><i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p>		
		<p><i>Indicateur 2.2.3.</i> Existence d'un système national fonctionnel et intégré d'information sur le climat et d'alerte rapide en cas de catastrophe (contribuant au IRRF 3.1).</p> <p><i>Niveau de référence (2021) :</i> Non</p> <p><i>Niveau cible (2026) :</i> Oui</p> <p><i>Source des données :</i> MENT</p> <p><i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p>		
		<p>Produit 2.3. Les institutions nationales et les communautés locales ont renforcé leurs capacités techniques pour conserver et gérer la biodiversité et la faune sauvage conformément aux conventions internationales.</p>	Entités publiques nationales : MENT	
		<p><i>Indicateur 2.3.1 :</i> Les scores d'efficacité de la gestion des zones protégées affichent une augmentation constante d'une année à l'autre.</p>	Organisations de la société civile : organisations de la société civile locales et organisations communautaires locales	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2026) : 67 %²⁰ Source des données : MENT Fréquence de la collecte : annuelle</p>	Nations Unies et autres :	
		<p><i>Indicateur 2.3.2</i> : Renforcement de la capacité des institutions de gestion de la faune sauvage et des services de répression à lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages. Niveau de référence : 28 % Niveau cible (2026) : 50 % Source des données : MENT Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 2.4. Renforcement des capacités nationales pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies de gestion de l'environnement et des catastrophes tenant compte des questions sur le genre.</p>	Entités publiques nationales : MENT	
		<p><i>Indicateur 2.4.1</i> : Nombre de cadres législatifs tenant compte de la question de genre et assortis de plans d'action chiffrés pour relever les défis de la gestion de l'environnement. Niveau de référence (2021) : 0²¹ Niveau cible (2026) : 3 Source des données : MENT Fréquence de la collecte : annuelle</p>	Organisations de la société civile : organisations nationales Nations Unies et autres : FAO	
		<p><i>Indicateur 2.4.2</i> : Pourcentage de réduction du volume des déchets mis en décharge. Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2026) : 10 % Source des données : MENT Fréquence de la collecte : trimestrielle</p>		

²⁰ 13 % d'augmentation par an.

²¹ 1 = Bas, 3 = Haut.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
		<p><i>Indicateur 2.4.3</i> : Nombre d'évaluations sociales et environnementales de district intégrées dans les outils de planification pertinents des autorités locales.</p> <p><i>Niveau de référence (2021)</i> : 0</p> <p><i>Niveau cible (2026)</i> : 5</p> <p><i>Source des données</i> : MENT</p> <p><i>Fréquence de la collecte</i> : semestrielle</p>		

Priorité ou objectif du pays : Vision 2036 Pilier 1 – Développement économique durable.

Réalisation 4 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici 2026, le Botswana aura renforcé sa résilience aux chocs et aux urgences et sera sur une trajectoire économique durable et équitable, réduisant les niveaux d'inégalité, de pauvreté et de chômage.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 1 : Faire progresser l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

Prosperité

Indicateur	Source des données	Produit	Entités publiques nationales	Ressources ordinaires
<p>Indicateur 4.1. Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : -4,1 % (en raison de la COVID-19)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 5 %</p>	<p>Source des données : Bulletins économiques trimestriels, rapports des comptes nationaux</p> <p>Fréquence de la collecte : trimestrielle</p> <p>Entité responsable : Statistics Botswana</p>	<p>Produit 4.1. Un secteur privé et des microentreprises et petites et moyennes entreprises renforcés, participatifs et résilients pour créer des emplois verts grâce à des stratégies inclusives.</p> <p><i>Indicateur 4.1.1.</i> Nombre de microentreprises et petites et moyennes entreprises disposant de solutions technologiques innovantes pour améliorer la valeur ajoutée des produits (ventilé par zones urbaines et rurales).</p> <p><i>Niveau de référence (2021)</i> : 0</p> <p><i>Niveau cible (2026)</i> : 50</p> <p><i>Source des données</i> : MITI, l'Agence pour le développement de l'entrepreneuriat citoyen, LEA, BITC, PNUD.</p> <p><i>Fréquence de la collecte</i> : annuelle</p>	<p>Entités publiques nationales : MOFED, Ministère du commerce international et de l'industrie (MITI), MNIGA, Centre d'investissement et de commerce du Botswana (BITC), Autorité locale des entreprises (LEA), Agence de développement de l'entrepreneuriat citoyen (CEDA), Centre d'innovation du Botswana (BIH), #SmartBots</p>	<p>363 000</p> <p>Autres ressources : 9 637 000</p>
<p>Indicateur 4.2. Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 24,5 %</p> <p><i>Niveau cible</i> : 15 %</p>	<p>Source des données : Enquête sur la population active, rapports trimestriels</p> <p>Fréquence de la collecte : trimestrielle</p> <p>Entité responsable : Statistics Botswana</p>	<p><i>Indicateur 4.1.2</i> : Nombre de microentreprises et petites et moyennes entreprises disposant de solutions de financement innovantes pour améliorer l'accès au financement (ventilé par sexe, âge et personnes handicapées)</p> <p><i>Niveau de référence (2021)</i> : 0</p> <p><i>Niveau cible (2026)</i> : 50</p>	<p>Organisations de la société civile : Comité technique des frontières (TBC)</p>	
<p>Indicateur 4.3. Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux.</p> <p><i>Niveau de référence (2016)</i> : 20,3 %</p> <p><i>Niveau cible</i> : à déterminer</p>	<p>Source des données : Enquête sur la population active, rapports trimestriels</p> <p>Fréquence de la collecte : trimestrielle</p> <p>Entité responsable : Statistics Botswana</p>		<p>Secteur privé : Business Botswana, associations</p>	
<p>Indicateur 4.4. Contribution du secteur non minier au PIB</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Quatrième trimestre 2020 (88 % non minier, 12 % minier)</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
Niveau cible : 90 % non minier, 10 % minier)	<p>Source des données : Bulletins économiques trimestriels, rapports trimestriels du PIB</p> <p>Fréquence de la collecte : trimestrielle</p> <p>Entité responsable : Statistics Botswana, le Ministère des finances et du développement économique (MOFED)</p>	<p><i>Source des données :</i> MITI, l'Agence pour le développement de l'entrepreneuriat citoyen, LEA, BITC, PNUD.</p> <p><i>Indicateur 4.1.3 :</i> Nombre de microentreprises et petites et moyennes entreprises supplémentaires dirigées ou détenues par des jeunes, des femmes et des personnes handicapées bénéficiant d'initiatives de soutien au développement des entreprises.</p> <p><i>Niveau de référence (2021) :</i> 0</p> <p><i>Niveau cible (2026) :</i> 75 (jeunes : 35, femmes : 30, personnes handicapées : 10)</p> <p><i>Source des données :</i> MITI, CEDA, LEA, BITC, PNUD.</p> <p><i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p> <p>Produit 4.2. De solides approches en matière de recherche et de développement, d'innovation et de numérique aux niveaux national et infranational pour améliorer la compétitivité et la création d'emplois durables.</p> <p>Indicateur 4.2.1 : Nombre de nouveaux produits et services prêts à être commercialisés qui ont été développés grâce à des solutions innovantes.</p> <p><i>Niveau de référence (2021) :</i> 0</p> <p><i>Niveau cible (2026) :</i> 10</p> <p><i>Source des données :</i> LEA, BITC, BIH, BIUST, CEDA</p> <p><i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p> <p><i>Indicateur 4.2.2 :</i> Nombre d'approches novatrices et numériques développées localement et pilotées par la recherche et le développement, testées en vue d'améliorer les produits, la compétitivité et la prestation de services.</p> <p><i>Niveau de référence (2021) :</i> 0</p> <p><i>Niveau cible (2026) :</i> 5</p> <p><i>Source des données :</i> BIH, Université du Botswana, BIUST</p> <p><i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p>	<p>d'entreprises et de travailleurs.</p> <p>Nations Unies et autres : FAO, Forum économique mondial, Union européenne</p> <p>Entités publiques nationales : MITI, Ministère de l'éducation tertiaire (MOTE), BIH, BITC, LEA, CEDA, #SmartBots</p> <p>Organisations de la société civile : TBC</p> <p>Secteur privé : Business Botswana, associations d'entreprises et de travailleurs.</p> <p>Nations Unies et autres : Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Union européenne, Université du Botswana, Université internationale des</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
		<p><i>Indicateur 4.2.3</i> : Nombre de nouveaux partenariats avec des associations du secteur privé dans les domaines de la recherche et du développement, de l'innovation et des solutions numériques.</p> <p><i>Niveau de référence (2021)</i> : 0</p> <p><i>Niveau cible (2026)</i> : 5</p> <p><i>Source des données</i> : LEA, BITC, BIH, Université du Botswana, BIUST, organismes d'enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP).</p> <p><i>Fréquence de la collecte</i> : annuelle</p>	sciences et technologies du Botswana (BIUST)	
		<p>Produit 4.3. Mise en œuvre d'une stratégie de diversification économique renforçant les exportations et la croissance verte.</p> <p><i>Indicateur 4.3.1</i> : Nombre d'emplois verts créés (ventilés par sexe).</p> <p><i>Niveau de référence (2021)</i> : 0</p> <p><i>Niveau cible (2026)</i> : 100 (hommes : 40, femmes : 60)</p> <p><i>Source des données</i> : Business Botswana, MITI, PNUD.</p> <p><i>Fréquence de la collecte</i> : annuelle</p>	<p>Entités publiques nationales : MOFED, MITI, MIAC, BITC, SB, SEZA, BURS</p>	
		<p><i>Indicateur 4.3.2</i> : Nombre de nouveaux produits d'exportation non traditionnelle développés pour renforcer la diversification des exportations.</p> <p><i>Niveau de référence (2021)</i> : 0</p> <p><i>Niveau cible (2026)</i> : 20</p> <p><i>Source des données</i> : Statistics Botswana, BITC, MITI, BOB, MOFED, SEZA, BURS.</p> <p><i>Fréquence de la collecte</i> : annuelle</p>	<p>Organisations de la société civile : TBC</p> <p>Secteur privé : Business Botswana, BEMA, Freight Forwarders' Association (Association des transitaires).</p>	
		<p><i>Indicateur 4.3.3</i> : Nombre de nouveaux accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux entre le Botswana et ses partenaires.</p> <p><i>Niveau de référence (2021)</i> : 0</p> <p><i>Niveau cible (2026)</i> : 5</p> <p><i>Source des données</i> : MITI, BITC, BURS, MIAC</p> <p><i>Fréquence de la collecte</i> : annuelle</p>	<p>Nations Unies et autres : UNCTAD, SADC</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Produit 4.4. Capacités développées pour l'expansion des systèmes de protection sociale inclusifs et la prestation efficace de services publics locaux.</p>	<p>Entités publiques nationales : MOPAGPA, MLGRD, MTC, BIH, #SmartBots, autres ministères.</p>	
		<p><i>Indicateur 4.4.1 :</i> Nombre d'innovations/solutions développées localement, mises en évidence et testées pour améliorer la prestation des services publics. <i>Niveau de référence (2021) :</i> 0 <i>Niveau cible (2026) :</i> 5 <i>Source des données :</i> MLGRD, GICO, MOPAGPA <i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p>	<p>Organisations de la société civile : TBC</p>	
		<p><i>Indicateur 4.4.2 :</i> Nombre de services décentralisés atteignant citoyens hommes et femmes dans les zones périurbaines et rurales. <i>Niveau de référence (2021) :</i> 2 <i>Niveau cible (2026) :</i> 7 <i>Source des données :</i> MLGRD, GICO, MOPAGPA et autres ministères. <i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p>	<p>Nations Unies et autres : UNICEF, OIT, FNUAP</p>	
		<p><i>Indicateur 4.4.3 :</i> Mesure dans laquelle les systèmes et les programmes de protection sociale sensibles à la question de genre ont été consolidés et sont mis en œuvre autour de l'approche du cycle de vie (IRRF 2.1). <i>Niveau de référence (2021) :</i> 1 <i>Niveau cible (2026) :</i> 3²² <i>Source des données :</i> MLGRD et autres ministères <i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p>		

²² 1 = Bas, 3 = Haut.

Priorité ou objectif du pays : Vision 2036 Pilier 2 – Développement humain et social et 4 - Gouvernance, paix et sécurité.

Réalisation 5 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici 2026, le Botswana est une société juste, où les dirigeants sont responsables, transparents et réceptifs, où la corruption est réduite, et où les gens ont les moyens d'accéder à l'information, aux services et aux possibilités, et à participer aux décisions qui concernent leur vie et leurs moyens de subsistance.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 2 : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Paix et partenariats				
<p>Indicateur 5.3. Indice de transparence – classement de la perception de la corruption. <i>Niveau de référence</i> : 3 <i>Niveau cible</i> : 20</p>	<p>Source des données : Rapports annuels, bulletins internes Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : OHCHR, Bureau des droits de l'homme, Bureau du médiateur</p>	<p>Produit 5.1. Amélioration de l'accès du public à l'information et protection accrue des droits de l'homme et des libertés fondamentales, conformément à la législation, aux plans et aux stratégies nationaux, ainsi qu'aux accords internationaux et aux objectifs de développement durable.</p>	<p>Entités publiques nationales : MOPAGPA, MLGRD, MDJS, Administration de la justice (AOJ), Chambres du procureur général (AGC), MNIGA, BIH, DCEC, MIAC, #SmartBots</p>	<p>Ressources ordinaires : 182 000</p> <p>Autres ressources : 4 818 000</p>
<p>Indicateur 5.3. Niveau de confiance dans la prestation de la fonction publique de base. <i>Niveau de référence</i> : 1²³ <i>Niveau cible</i> : 3</p>	<p>Source des données : Site web/rapports de l'indice de perception de la corruption, indice Mo Ibrahim Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : Direction de la corruption et des crimes et délits économiques (DCEC)</p> <p>Source des données : Rapport d'avancement des objectifs de développement durable, rapports des organes de traités Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : Comité consultatif pour l'informatique de gestion (CCIG), MOFED</p>	<p><i>Indicateur 5.1.1</i> : Pourcentage des gazettes gouvernementales, des politiques, des lois, des jugements de la Haute Cour de justice et de la Cour d'appel et des règlements librement accessibles au public de 1990 à 2020. <i>Niveau de référence</i> (2021) : 0 % <i>Niveau cible</i> (2026) : 100 % <i>Source des données</i> : LII du Botswana <i>Fréquence de la collecte</i> : annuelle</p> <p><i>Indicateur 5.1.2</i> : Nombre de politiques, de lois et d'outils qui garantissent l'accès du public aux informations et aux statistiques. <i>Niveau de référence</i> (2021) : 2²⁴ <i>Niveau cible</i> (2026) : 4 <i>Source des données</i> : BGIS, Statistics Botswana <i>Fréquence de la collecte</i> : annuelle</p> <p><i>Indicateur 5.1.3</i> : Nombre de magistrats et de juges qui utilisent efficacement le tribunal virtuel pour rendre des décisions (contribuant à l'IRRF 2.4).</p>	<p>Organisations de la société civile : WAR, BGBVC</p> <p>Secteur privé : Business Botswana</p> <p>Nations Unies et autres : HCDH, ONU-Femmes, FNUAP, UNICEF</p>	

²³ 1 = Bas, 3 = Haut.

²⁴ Loi sur les statistiques nationales et projet de loi sur l'information publique.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2026) : 32 (28 tribunaux de première instance, 4 Hautes Cours) Source des données : AOJ, MNIGA, MTC, BGBVC, WAR Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Entités publiques nationales : Toutes</p>	
		<p><i>Indicateur 5.2.1</i> : Nombre de mesures anticorruption supplémentaires mises en œuvre pour améliorer la transparence et la responsabilité. Niveau de référence (2021) : 2²⁵ Niveau cible (2026) : 4²⁶ Source des données : DCEC, commissions parlementaires de contrôle Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Organisations de la société civile : Toutes</p> <p>Nations Unies et autres : HCDH, ONUDC, UNICEF</p>	
		<p><i>Indicateur 5.2.2</i> : Nombre de nouvelles plateformes ou mécanismes créés aux niveaux national et infranational pour permettre à la population de s'exprimer librement et en toute confiance et de demander des comptes au Gouvernement et aux responsables. Niveau de référence (2021) : 0²⁷ Niveau cible (2026) : 3²⁸ Source des données : BGIS Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p><i>Indicateur 5.2.3</i> : Mesure dans laquelle l'institution des droits de l'homme du Botswana est en mesure de mettre en œuvre son mandat en matière de droits humains. Niveau de référence (2021) : 1</p>		

²⁵ Loi sur la corruption et les crimes et délits économiques (1994), Whistleblowing Act [loi sur la dénonciation d'abus (2016)].

²⁶ CECA révisé, loi révisée sur la dénonciation d'abus.

²⁷ Réunions consultatives, sites web des ministères et numéros verts déjà existants.

²⁸ 1 = Bas, 3 = Haut.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Niveau cible (2026) : 3</p> <p>Source des données : Médiateur(trice), MOPAGPA</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 5.3. Renforcement des capacités des institutions chargées de la justice et de l'État de droit aux niveaux national et infranational afin d'améliorer l'accès et la réparation, notamment pour les cas de violence de genre.</p> <p><i>Indicateur 5.3.1</i> : Mesure dans laquelle l'utilisation de tribunaux numériques améliore le délai de traitement des affaires (contribuant à l'IRRF 2.4).</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0²⁹</p> <p>Niveau cible (2026) : 3</p> <p>Source des données : AOJ</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p><i>Indicateur 5.3.2</i> : Augmentation du pourcentage de personnes indigentes bénéficiant de services d'assistance juridique (ventilé par sexe) (contribuant à l'IRRF 2.4).</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 50 %</p> <p>Source des données : Legal Aid Botswana</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p><i>Indicateur 5.3.3</i> : Nombre de tribunaux coutumiers habilités à prononcer des peines équitables et uniformes en cas de violence sexiste, y compris pour la résolution de conflits.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 520</p> <p>Source des données : AOJ, MLGRD</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Entités publiques nationales : MNIGA, MDJS, AOJ, MLGRD, Ministère des transports et des communications (MTC), #SmartBots, Legal Aid Botswana</p> <p>Organisations de la société civile : Toutes</p> <p>Nations Unies et autres : HCDH, ONU-Femmes, FNUAP, UNICEF</p>	

²⁹ 0 = non commencé. Les tribunaux numériques n'ont pas encore été mis en place.